



Du 23 avril 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MÉDAILLES DISTRICT DE SAVOIE 2024/2025



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de DISTRICT.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner par mail **au District de Savoie**, avant le 28 avril 2025 **déla**i de rigueur.

Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans en chaque médaille*.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District peut demander plusieurs médailles (3 maximum)
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Commission FAFA	page 4
Trésorerie	page 5
Commission Délégations	page 6
Commission FMI	pages 7 à 8
Commission Sportive	pages 9 à 10
Commission des Jeunes	pages 12 à 19

Commission Futsal	page 20
Commission des Coupes	pages 21 à 23
Commission Féminines	page 24
Commission Technique.....	pages 25 à 27
Commission des Règlements	page 28
Commission des Arbitres	pages 29 à 34
Commission des Terrains et Installations Sportives.....	pages 35 à 38
Commission de Discipline	pages 39 à 42
Annexes :	page 43



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 21 avril 2025

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Voir en annexe une décision de justice.





SECRETARIAT

RÉUNION du mercredi 23 avril 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 14 avril 2025 au 23 avril 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

FC LA ROCHETTE - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - AIX F.C.

Commission des Règlements :

MONTMELIAN A.

Commission d'Appel Disciplinaire :

F.C. VILLARGONDRAN

Commission Sportive:

U.S. GRAND MONT LA BATHIE - J.S. CHAMBERIENNE - F.C. DES BAUGES - ENT. VAL D HYERES - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - U.S. CHARTREUSE GUIERS - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - ET.S. LE BOURGET DU LAC - AS. NOVALAISIEENNE – USC AIGUEBELLE – US LA RAVOIRE - FC LA ROCHETTE - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - CHAMBERY SPORT 73

Commission De Discipline:

Courrier :

U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - Albertville Foot 73 - F.C. VILLARGONDRAN - Bryan Raphael - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - Esat YILDIRIM – Patrick JANET - F.C. BELLE ETOILE MERCURY – FC LA ROCHETTE - Albertville Foot 73 - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - U.S. LA RAVOIRE

Rapport :

Said MAAMRI - U.S. GRIGNON - CHAMMY Jamal - U.S. GRIGNON - Mohamed AYARI - Cyril TISSOT – CROZIO Cédric

Commission Des Arbitres:

AMLIL Mohamed Kamal - Michel CHEVALLIER (2) - J. PIERRE BUTEL (2) – Sauveur MICALLEF - Sofian BOUSSETTA – ANLI Nauram - Cédric Vitry – FC LA ROCHETTE

Commission des Médailles:

A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - ENT. S. DE TARENTEISE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - AS. NOVALAISIEENNE - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE

Commission FAFA:

Mairie LE MONTCEL

Commission des Terrains:

F.C. BELLE ETOILE MERCURY

Commission des Délégations:

FC LA ROCHETTE

Commission des Coupes :

U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - C.A. YENNOIS – AIX FC - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE

Commission Ethique et Incivilité :

FC LA ROCHETTE



COMMISSION Fafa

Lundi 21 avril 2025

Fafa - Emploi

Candidature reçue en date du 9 avril : HAUTE COMBE DE SAVOIE

Fafa - Equipement

DOSSIERS RETENUS POUR 2024/2025

Après étude en Commission Départementale, les dossiers suivants ont été retenus pour cette saison 2024/2025 :

- APREMONT Stade municipal : éclairage
- ST REMY-DE-MAURIENNE Stade Henri Praz : éclairage
- VAL GELON LA ROCHETTE Gymnase de la Seytaz : éclairage
- UGINE Stade Montmain : vestiaires.
- AS LE MONTCEL : Sécurisation

Ces dossiers sont transmis aux instances supérieures pour instruction.

EQUIPEMENT - DOSSIERS RETENUS POUR 2024/2025

US CHARTREUSE GUIERS : Stade Charles BOURSIER 2 - Eclairage –

Ce dossier sera instruit pour la saison 2025/2026

NOTE à DOMESSIN

La Commission Fafa vous rappelle que vous devez transmettre à la Ligue et copie au District, les documents demandés avant le 9 Mai 2025.

Sans retour de votre part à cette date, votre collectivité perdra le bénéfice de cette subvention.

Sachant que vous devez impérativement contacter la Commission des Terrains terrains@savoie.fff.fr, avant le 30 AVRIL 2025, afin de programmer une visite de fin de travaux et d'établir un rapport (pièce obligatoire pour le solde de votre dossier).

En cas de travaux inachevés, vous devez impérativement envoyer à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes une demande de prorogation avant le 9 mai 2025.



TRÉSORERIE

Mercredi 23 avril 2025

REGLEMENTS

Virements :

✓ US LA RAVOIRE	1 000,00 €
✓ BIOLLAY FC	45,00 €

NOTES AUX CLUBS

Merci de nous communiquer le nom du club qui a procédé à un virement de **71.90 € le 7 mars 2025** avec comme libellé : Participation Coupe de Savoie FUTSAL.

Merci de nous communiquer le nom du club qui a procédé à un virement de **18 € le 14 mars 2025** avec comme libellé : Règlement 2 cartons jaune championnat.

koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Barberaz**
04 79 69 87 60

koesio.com

Impression
Gestion & datas
Sécurité
Informatique
Gestion Documentaire
Communication



COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Lundi 21 avril 2025

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : **n°affiliation@laurafoot.net**

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS](#)

Ou

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>





COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Lundi 21 avril 2025

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I. MATCH U13 NIVEAU D3 : FONCTIONNEMENT AVEC LA FMI

TROP DE CLUBS ne font pas le nécessaire :

En cas d'annulation du match vous trouverez plus loin la procédure pour match non Joué

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur l'utilisation de la tablette, Vous devez nous contacter afin de trouver une solution au Problème.

Et si pas de solution trouvée, vous devez faire un rapport d'incident FMI

[document-absence-FMI-2024-2025.pdf](#)

Comme indiqué dans commission U13, les absences de FMI non justifiées ou non recevables feront l'objet d'amendes

F.M.I. INSTALLATION DE L'APPLICATION F.M.I. PLUS DISPONIBLE SUR LE PLAY STORE

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. (PLAY STORE)

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source



F.M.I. RAPPEL

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

L'utilisation de la FMI est : OBLIGATOIRE

FMI PROCÉDURE MATCHS NON JOUÉS

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint.

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI PROCÉDURE D'EFFACEMENT DONNÉES ET CACHE

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe.

[FMI_procedure_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI.

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du vendredi 18 avril 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

RAPPELS AUX CLUBS

Article 34-2-1 :

Sauf cas de force majeure, les deux dernières journées se joueront le même jour. Une dérogation pourra être accordée dans les niveaux inférieurs du District pour des rencontres dont le résultat n'aura pas d'incidence pour le classement.

COURRIERS CLUBS

ENT VAL D'HYERES : lu et noté demande de modification de rencontre acceptée.

FC LA ROCHETTE : lu et noté, nous informe de leur 1^{er} forfait en D5C du 20 avril 2025.

U.O.A : lu et noté, rencontre D1 du 26 avril 2025 20H Parc des sports -Terrain SY-T4.

AF73 : lu et noté rencontre D5 A du 06 avril 2025, une réponse vous sera donnée prochain compte rendu.

NOTES AUX CLUBS

Reçu Arrêté Municipal du stade Maxime PAUTOT à **BOZEL**

AS BOZEL1/ A.S CUINES 2 D3B du 19 avril 2025 à 20 H.

BOZEL2/CHALLES S.F2 D5A du 20 avril 2025 à 15H00.

La commission reprogramme ces deux rencontres le 01 mai 2025.

A.S BOZEL MONT JOVET 1/ CŒUR DE SAVOIE 1 : Match N°28655014 (D3B) du 06 avril 2025 à 20H.

Après vérification de la feuille de match reçue ce jour,

Feuille de match papier non conforme sur rencontre citée ci-dessus

Date et horaire, N° de rencontre, catégorie

Composition des équipes inversée

La commission sportive applique l'amende prévue à cet effet au club de A.S BOZEL. Une fiche navette suivra à la trésorerie

Veillez à l'avenir à utiliser la feuille de match papier prévue à cet effet, à télécharger sur le site du district.



BRISON ST INNOCENT 1 : la commission a demandé de nous faire parvenir la feuille de match papier pour la rencontre du 13 avril 2025 D3A AS BRISON1/CHAM SPORT 73

Feuille de match non reçue, la commission applique le règlement.

Amende au club de l'AS BRISON ST INN1 pour retard envoi feuille papier, une fiche navette suivra à la trésorerie.

Match retour à domicile à huis clos jusqu'à la fin de saison pour les équipes séniors D3B et D5C du F.C La ROCHETTE.

Match N°53187041 D5C du 27 avril 2025 à 15H, F.C LA ROCHETTE 2/ U.O.A 3 :

- 3 Arbitres officiels
- 1 délégué officiel

Rappel Article 35-2 Match à huis clos :

Le club visité devra régler les frais d'arbitrage, délégués, suivant les barèmes en vigueur. Chaque club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs, dirigeants, toutes munies d'une licence.

Rappel décision disciplinaire :

*Match D3B retour N° 28654976 du 27 avril 2025 à 15H U.S GRIGNON 1/ F.C La ROCHETTE 1 :

- 3 Arbitres officiels
- 1 délégué officiel

Payé par moitié par les deux clubs.

MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES

Commission Appel Réglementaire : en attente avant homologation

Match n°28650178 du 01 décembre 2024 D2 U.S LA RAVOIRE 1/ F.C VILLARGONDRAN 1

Evocation après match.

HOMOLOGATION

Match N° 28654032 AS BRISON SAINT INNOCENT - LA RAVOIRE 2 D3A DU 30 mars 2025.

Confirme Le résultat du match :

A.S BRISON SAINT INNOCENT :	3 buts,	3 pts
U.S LA RAVOIRE 2 :	2 buts,	0 pt –

JOURNEE FORFAIT

Article 39-4 Règlement du District :

Match N°53187028 (D5C) du 13 mars 2025 reporté au 20 avril 2025 à 15H

US GRIGNON 2/FC LA ROCHETTE 2, 1^{er} Forfait du club FC LA ROCHETTE 2

Fiche navette Amende suivra à la trésorerie.

Si le club US GRIGNON 2 se déplace au match retour le 25 mai 2025, le club du F.C LA ROCHETTE 2 devra indemniser 32Km x 2€= 64€ une fiche navette sera éditée pour Créditer le compte de US GRIGNON 2.



MATCHS REPORTEES

Les clubs peuvent utiliser :

- L'article 34-1-2-1 du District de Savoie pour toutes modifications dans les délais prévus.

Match N° 53186098 D5A du 20 avril 2025 remis AS BOZEL 2 / FC CHALLES 3

Reprogrammé le 1^{er} mai 2025 à 12H45 -

Match retour N° 28961423 D3B du 19 avril 2025 remis AS BOZEL 1/ AS CUINES 2

Reprogrammé le 1^{er} mai 2025 à 15H

DEMANDE DE MODIFICATION DE RENCONTRES

Match retour N°28780933 D1à 20H du 27 avril 2025 COGNIN SP1/ ENT VAL D'HYERES1

Avec accord des deux clubs sur FOOTCLUBS se jouera le 27/04/2025 à 19H au stade du Château à COGNIN

DIVERS RAPPELS AUX CLUBS

A partir du vendredi midi, pour les rencontres du weekend, toutes modifications, reports et/ou changements quels qu'ils soient (météo, arrêtés Municipaux ,forfaits ou autre) , le club adverse , le ou (les) officiels et au moins un membre de la commission sportive doivent être prévenu par téléphone (appel et/ ou sms)





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du Mardi 22 avril 2025

COURRIER REÇU

Reçu : Modification JS-CHAMBERY Match du 26 avril **ACCORD DES 2 CLUBS POUR JOUER à 14 H 00**

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

MATCHS du 26 avril 2025 :

Match n°28860633 JS CHAMBERIENNE 3 FC BELLE ETOILE MERCURY se joue à 14h00 au stade LEVEL.

MATCHS du 3 mai 2025 :

Match N° 28860649 CHAMBERY SPORT 73 / JS CHAMBERY

Match N° 28860650 UO ALBERTVILLE / AIX les BAINS 2

Match N° 28860651 FC ST-BALDOPH / AS UGINE

Match N° 28860652 GAPS / ES-TARENTEISE

EXEMPT : FC MERCURY

INFORMATIONS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00.

TEAM



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Lundi 21 avril 2025

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

Lieux et horaires des matchs

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

LA RAVOIRE tous les matchs se joueront à 16H30 au stade M. BASSET

UO ALBERTVILLE tous les matchs se joueront à 17H00 stade H. DUJOL (SAUVAY)

Modifications suite aux finales de coupe à MERCURY

LES MATCHS DE MERCURY SERONT PROGRAMMES AINSI

LE 3 MAI 2025

N° 53190835 MERCURY 2- LA MOTTE SERVOLEX se jouera à MERCURY (match inversé)

LE 31 MAI 2025

N° 53190891 GJ LA SAVOYARDE – MERCURY1 se jouera à MONTMELIAN



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Lundi 21 avril 2025

Courriers reçus des clubs

CHAMBERY SPORT 73 / COGNIN SP. / F.C. MERCURY / LE BOURGET DU LAC

MATCHS AVEC DATES MODIFIES PROGRAMMES 2025.

D.2.(Journée 07 du18 MAI 2025).

Match N°.53266578. A.S. BARBERAZ 1 / HTE. COMBE 1. Ce match est décalé
Et avancé au : SAMEDI 19 AVRIL 2025 À 10H00.

Match B°. 53266550. U.O.A. 1 / C.A. MAURIENNE 1. Se joue le MERCREDI 07 MAI au stade Olympique terrain
synthétique à 16H30.

Match N°. 53266548. C.A. MAURIENNE 1 / BAUGES F.C. 1. Ce match avec l'accord des deux Clubs : Est reporté au
01/05/2025. À 15H00.

D.3. POULE C.

Match N°.53237724. E.S. TARENTEISE 1 / G.J LA SAVOYARDE 2. Ce match est reporté.

Accord des deux Clubs pour jouer le SAMEDI 07 JUIN 2025

D.3. POULE C.

A.S. BOZEL. Match N°.53237720. A.S. BOZEL 1 / E.T. LE BOURGET DU LAC 1. J. 03 du 06/04/2025.

Absence FMI idem avec le document de disfonctionnement « Confirmez-vous le score de 3/3 ? ». La
commission vous réclame ces informations pour le 28/04/2025

RAPPEL

**Note aux clubs qui ont des matchs remis la commission vous donne une date butoir :
Ceux-ci doivent être joués avant le 28 avril 2025.**

D.3. POULE B.

Match N°. 53237610. CHAMBERY SPORT 73 1 / J.S. CHAMBERIENNE 1. Se joue au stade BOUTRON à
10H00 le SAMEDI 26 AVRIL.

D.3. POULE C.

Match N°. 53237717. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / E.S. TARENTEISE 1.

Ce match est reporté à une date ultérieure avec accord des 2 clubs.

Rappel au Club de E.S TARENTEISE de définir une date avec LE BOURGET DU LAC.

Match N°. 53237727. ET.S.LE BOURGET 1 / G.J LA SAVOYARDE 2. Se joue au stade de
MONTMELIAN. (Entente entre les deux Clubs).



Foot SAVOIE



PV N° 717 du 23 avril 2025

D.3. POULE D.

Match N°. 53272064. **F.C. ST. BALDOPH 1 / CHAMBERY SPORT 73 2**. Ce match est reporté à une date ultérieure (Accord entre les deux clubs ou sur une journée match remis).

U15 A HUIT

Plateau N°.1 du 04/05. **A.S. UGINE 1: U.O.A. 2/ U.S. LA RAVOIRE 3**.

Plateau N°.2 du 04/05. **BIOLLAY F.C.2: E.S. TARENTOISE 2/ SUD LAC 2**.

Plateau N°.3 du 04/05. **GAPS 3: F.C HYE.TARENTOISE .3/ E.F. CHAUTAGNE 2**



U13 Yann THILL

Réunion du MARDI 22 AVRIL 2025.

INFO CLUBS

- Nous vous rappelons que les championnats de la phase de printemps se dérouleront sur 8 journées du **15 MARS au 24 MAI 2025**. Toutes les journées de championnat programmées au-delà du 24 mai ne se joueront pas.
- Nous vous rappelons qu'en cas d'envoi en retard de vos feuilles de match après l'heure légale du lundi vous risquez d'être amendé.
 - **DEPUIS LA JOURNÉE 2 DU 22/03/2025 TOUTE FMI MANQUANTES.**
 - **LES CLUBS EN INFRACTION SE VERRONT AMENDER DE 35€.**
- Un mail a été envoyé à la J.S. CHAMBERIENNE et A.S. LE MONCEL afin de trouver un accord pour une date pour jouer les matchs de la journée 5.



RENCONTRE A PROGRAMMER

• D2 poule B

- LA MOTTE SERVOLEX 4 contre U.S. DOMESSIN 2

En attente réponse de l'U.S. DOMESSIN à la proposition faite par LA MOTTE SERVOLEX.

• D2 ET D3 poule A

- J.S. CHAMBERIENNE contre A.S. LE MONCEL
- J.S. CHAMBERIENNE 2 contre A.S. LE MONCEL 2

En attente de date et accord entre club.

REPORT DE MATCH

Sauf accord entre les clubs pour le samedi 03/05, un mercredi après-midi où sur un des jeudis fériés de mai (01,08 ou 29).

• D1 poule A

- F.C. CHAMBOTTE contre GJ LA SAVOYARDE **J1 le samedi 26 avril 25 à 13h30.**
- CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 contre AIX F.C. **J4 le mercredi 14 mai 25 à 13h30.**
- LA MOTTES SERVOLEX contre E.S. TARENTOISE **J5 le mercredi 30 avril 25 à 13h30.**

• D1 poule B

- F.C. HAUTE TARENTOISE contre GAPS **J4 le samedi 03 mai 25 à 13h30.**

• D1 poule C

- F.C. BELLE ETOILE MERCURY contre ENT. BASSE MAURIENNE **J4 le samedi 03/05/25 à 13h30.**

-

• D3 poule C

- U.S. GRIGNON 3 contre E.S. TARENTOISE 2 **J5 le samedi 26 avril 25 à 13h30.**

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES.

- Modification de rencontres. Sont à effectuer en priorité sur FOOTCLUB, pour une meilleure visibilité et homologation.
- Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations à la FMI des éducateurs sur FOOTCLUB.

FEUILLE DE MATCH

D2 POULE C

- ENT. BASSE MAURIENNE 2 contre F.C. HAUTE TARENTOISE 2 **pour la J2 du 22/03/25.**

• D3 POULE A

- E.S. TARENTOISE 2 contre A.S. MONT JOVET BOZEL 2 **pour la J2 du 22/03/25.**
- ENT. BASSE MAURIENNE 3 contre F.C. HAUTE TARENTOISE 3 **pour la J2 du 22/03/25.**

• D1 POULE B



Foot SAVOIE



PV N° 717 du 23 avril 2025

- U.S. LA MOTTE SERVOLEX 2 contre GAPS pour la J3 du 29/03/25
- D2 POULE A
 - C.A. YENNOIS contre GAPS pour la J5 du 12/04/25.

FEUILLE DES MATCH EN RETARD JOUER LE 19/04/25 NON RECU.

- D2 POULE B
 - C.S.F. 4 contre VAL D'HYERES.
 - U.S. DOMESSIN 2 contre ENT. DRUMETTAZ MOUXY 2

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Nous invitons les clubs à vérifier que l'ensemble de leurs éducateurs soit bien accrédité à la FMI sur FOOT-CLUB et qu'ils aient des codes valides pour la phase de printemps.

- N'oubliez pas le tuto qui suit, peut vous aider, faites-le tourner.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbY0>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour l'ensemble de la catégorie U13
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00**

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00.

[Vous pouvez les envoyées par mail au District](#)



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Rappel F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35€**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



Mardi 22 avril 2025

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDES DE 35€ AU PV DU 30/04/2025.
FEUILLES DE PLATEAUX PAS DEPOSEES SUR LE FAL

DÉTAIL

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 05/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 2	581932 - CHAMBERY SPORT 73	✗ ⊕	4 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 05/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	532826 - F.C. ST BALDOPH	✗ ⊕	2 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 05/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 6	519473 - A.S. MONT JOVET BOZEL	✗ ⊕	2 / 4

6 élément(s)

< 1 >

Éléments par page 12



DÉTAIL

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 1	504423 - AIX F.C.	✗ ⊕	2 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 4	548901 - ENT. VAL D HYERES	✗ ⊕	4 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	564717 - BIOLLAY FOOTBALL CLUB	✗ ⊕	2 / 3
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 7	551562 - FC DE HAUTE TARENTOISE	✗ ⊕	1 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 9		✗ ⊕	0 / 0

9 élément(s)

< 1 >

Éléments par page

12

LES JOURNEES DU SAMEDI 17 MAI ET 24 MAI 2025 SERONT MIS SUR LE FAL AUJOURDH'UI.

U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 23 avril 2025

Les calendriers U6 et U7 sont disponibles via le F.A.L., depuis fin février.

Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- **RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)**
- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : edouard.froger@savoie.fff.fr

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle **du début du plateau.**



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mardi 22 avril 2025

CHAMPIONNAT BI-DEPARTEMENTAL FUTSAL 2025 LISTE DEFINITIVE DES EQUIPES INSCRITES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

NOTES AUX CLUBS

US CHARTREUSE GUIERS et A FUTSAL K 1 :

Journée 9 ASS FUTSAL K 1 contre US CHARTEUSE GUIERS

Cette rencontre sera jouée le samedi 3 mai 2025 à 18H00 au gymnase de **BOURGNEUF**

CBF74 et ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS :

Merci de répondre par mail au District de Savoie assez rapidement :

Au cas où vous finiriez premier de la poule de championnat, accepteriez-vous une montée au niveau régional, en R2 Futsal ?

Au cas où vous finiriez deuxième de la poule de championnat et que le premier refuse l'accession en R2, accepteriez-vous une montée au niveau régional, en R2 Futsal ?

Vos réponses doivent parvenir au District 73 avant le 11 MAI 2025 par la boîte mail officielle de votre club.





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 21 avril 2025

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs vainqueurs des Coupes de Savoie 2024 de prévoir le retour du trophée aux district avant le

12 mai 2025 dernier délai et dans un état de propreté correct

Coupe P. Pignier U13

Coupe du Président U15 à 8

Coupe Claret U15

Coupe Troncy U17

Coupe Triquet U20

Coupe Féminines « Trophée 73 »

Coupe Raffin

Coupe Cortade

AIX FC

LA RAVOIRE

CHARTREUSE GUIERS

CHAMBERY SF

GJ LA SAVOYARDE

DOMESSIN

FC MERCURY

FC CHAUTAGNE

ORGANISATION FINALE DES COUPES

Les membres du comité Directeur et de la commission des Coupes ont validé ce lundi 27 janvier 2025 les clubs organisateurs des finales 2024-2025

U13 PIGNIER, SERALINI

U11 CREDIT AGRICOLE

Le jeudi 29 mai 2025 (ascension) à la Motte Servolex

SENIORS FEMININ, MASCULIN

Le samedi 31 mai 2025 à Mercury

U15 A8, U15, U17, U20

Le samedi 7 juin 2025 à l'Es Tarentaise



TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

1/2 de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00
Tirage prévu le 28 avril 2025

RAFFIN

1/2 de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00
Tirage prévu le 28 avril 2025

FEMININES A 8

1/2 de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00
Tirage prévu le 28 avril 2025

FEMININES U18 A 11

CHAMBERY SAVOIE FOOT et le FC LA ROCHETTE
Seront les premiers finalistes de cette nouvelle Coupe U18 Féminines à 11
Finale le 31 mai 2025 à Mercury

U20 TRIQUET

1/2 de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00
Tirage prévu le 28 avril 2025

U17 TRONCY

1/2 de finale le jeudi 08 mai 2025 à 15h00

ST BALDOPH FC	vs	AIX FC
LA RAVOIRE ou CHARTREUSE	vs	FCHT

U15 PILLET

1/2 de finale le jeudi 08 mai 2025 à 10h00

FC NIVOLET 2	vs	AIX FC 2
US LA MOTTE SERVOLEX	vs	GAPS 2

TRANSMISSION FMI

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS
Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier



U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

U11 CREDIT AGRICOLE

3^{ème} tour le samedi 3 mai à 10h00
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

**Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.**

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT FAL (football animation & loisir)

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



**Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via le mode de fonctionnement « FAL » au plutôt le mercredi suivant celui-ci.
Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.
Merci pour votre compréhension.**

**Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA**



FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 18 avril 2025

COURRIER REÇU

MATCH DU 13 avril 25 N° 29203797 FORFAIT de ENT-PONT-BOURBRE contre ST-REMY

CHAMPIONNAT

MATCHS DU 26 avril :

Match n° 29203779 ST REMY UN. SP 1 / ENT. F. CHAUTAGNE 1 se jouera à 10H00.

Match n° 29203781 USC AIGUEBELLE 1 / HAUTE TARENTEISE 2 se jouera à 10H00.

MATCHS DU 4 mai 25 :

Match N° 29203802 CŒUR DE SAVOIE-FOOTBALL / ENT.F. CHAUTAGNE se jouera à 10H00

Match N° 29203803 FC-HAUTE TARENTEISE 2 / US-DOMESSIN se jouera à 10H00

Match N° 29203804 ENT-BOURBRE PONT / CA YENNE se jouera à 10H00 au pont de beauvoisin

Match N° 29203805 ENT-APCR ESB / ST-REMY se jouera à 10H00

EXEMPT : USC-AIGUEBELLE

INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00

AMENDES FORFAIT

Match 29203797 : 2ème forfait pour ENT-PONT-BOURBRE DOIT :

50 EUROS AU DISTRICT

88 KMS X 2 EUROS = 176 € à ST-REMY qui s'est déplacé au match aller

Fiche navette amende remis au secrétariat





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 23 avril 2025

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo CURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 60 €

FORMATION REPORTÉE (date communiquée dès que possible)

Inscriptions reçues : 4

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Morgane PELLEGRIN - Baptiste DELAMARRE (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Bertrand LECONTE

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 120 €

Inscriptions reçues : 17

Adil BOUZALMAD - Dean PAJAJ – Damien BURLET (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE – Eléa BRIOT (AIX FC)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

David BOTTOLI (ENT F CHAUTAGNE)

Corentin LAMBERT (JS CHAMBERIENNE)

Théo MOLLIER BILLET - Robin NANTET (AS UGINE)

Cédric CHARTRAIN (FC MERCURY)

Mickael CASEIRO DOS SANTOS (CS AMPHION PUBLIER 74)

Cyril GERMAIN (FC CHAMBOTTE)

Yannis SOLTANE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Candidats non prioritaires car hors département

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

Damien MAUREL (JONQUILLE S REIGNIER 74)

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : Montmélian

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Sébastien PUIPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)

Romain LESUR (AIX FC)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 8 avril 2025.



Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 3

Luc THOMASSON (ETS CERNEX 74)

Jacques BOUJON (THONON EVIAN 74)

Andréa SALERNO (US ANNECY LE VIEUX74)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 15 avril 2025.

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Candidat non prioritaire car hors département

David BEQUIE (RIVES SP 38)

Yoann DECOURT (ES BOULIEU LES ANNONAY 07)





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 18 avril 2025

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82
Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76
M. Jean Marc GUICHARD

Présents : Patrick JANET, René SAILÉ

Excusé : Jean Marc GUICHARD.

DECISION

Dossier N° 24 :

Match numéro 53190193 FC NIVOLET 2 CONTRE CA YENNOIS - U17 D2 du 12 avril 2025

Evocation du club de YENNE concernant la participation d'équipiers premiers.

Après étude du dossier, la Commission de Règlement, rejette l'évocation avec les motifs suivants :

- 1/ Le grief évoqué ne figure pas dans les cas prévus par l'art 187.2 des Règlements Généraux de la FFF.
- 2/ Votre demande est insuffisamment motivée, il manque le grief opposé à l'adversaire (art 142.5 des Règlements généraux de la FFF)
- 3/ Une équipe 2 peut utiliser 3 équipes premières lorsque cette équipe supérieure joue et 2 lorsqu'elle ne joue pas (Art 7.2.1 des règlements Sportifs du District de Savoie).

AMENDE

Festival U13 PITCH du 05/04/2025

La commission de règlement inflige une amende de 75 € au club du FC NIVOLET pour avoir inscrit sur la feuille de match le nom d'un dirigeant alors que celui-ci était en état de suspension.



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du 17 -18 avril 2025

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON, Christophe DUPAYS,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Mohamed AMLIL (U O ALBERTVILLE), fiche de frais de déplacement sur rencontre remise. Date du 13/04/25 en compétition féminine.

Réponse de la CDA : A ce sujet, M. Mohammed AMLIL, vous n'avez pas à avoir des propos désobligeants envers les dirigeants de club, il est de votre devoir de vous renseigner si la rencontre se déroule ou pas. Le club a voulu vous joindre.

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Sauveur MICALLEF accompagnement de M. Said MAAMRI (C A MAURIENNE), du 12/04/25.

-M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Moustapha M'BACKE (MONTMELIAN), du 13/04/25

-M. Michel CHEVALLIER contrôle de M. Hamza BENKEMOUCHE (JSC), du 13/04/25

-M. Jean-Pierre BUTEL contrôle de M. Remy DELHOMME (MERCURY), du 13/04/25

-M. Michel CHEVALLIER contrôle de M. Mohamed SMAILI (PONTOISE), du 12/04/25

Mail, Courrier Club:

-Club LA ROCHETTE informe que son équipe II est forfait sur la rencontre du 20/04/25 contre GRIGNON II

-Club la ROCHETTE demande que soit classé à « Risque » Le match de son équipe I contre GRIGNON I. Match qui se déroulera le 27/04/25 à 15h00

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

-RAS



Les observations d'après-match « ARBITRE »

Nous vous demandons d'adresser un mail ou courrier *systématiquement* à la Commission de Discipline,

Lorsque vous notez sur votre feuille de match FMI ou Papier : Des réserves d'après-match.

La Commission de Discipline n'ayant la feuille de match que lorsque vous faite un rapport disciplinaire via votre application sur carton rouge (exclusion).

Ceci pour la prise en compte et information de ces réserves d'après-match ou autres.

Merci de prendre en compte cette consigne conjointe établie par la Commission des Arbitres et la Commission de Discipline.

DIRECTIVES ARBITRALES

RAPPEL DIRECTIVES

Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

BIJOUX, Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.

DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES :

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur le site internet de la ligue rubrique « Compétitions » restent visibles et valables. En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.

FRAIS de DESIGNATIONS :

En raison de nombreuses incohérences sur les frais kilométriques demandés et mentionnés par les arbitres (entre autre dépassement de kms et frais) peut être pour le paiement de l'autoroute. Ceci est inadmissible Les frais que les clubs devront payés sont mentionnés via foot club.

Les arbitres qui seraient en faute, se verront sanctionnés et devront rembourser les dépassements de frais.



DESIGNATIONS :

En raison de problèmes informatiques, si votre désignation disparaît au cours du week-end concerné uniquement, vous devez contacter votre désignateur pour vérification ou le club qui vous reçoit. **Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter les désignateurs :**

Mrs Alphonse LOMBARD, Tél : 06 12 59 37 49 et/ou M. Daniel DESMARIEUX, Tél : 06 75 93 17 52

DIRECTIVES DE M. Pascal PARENT (Président de la Ligue AURA de FOOTBALL)

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LIGUE du 30/11/2024

✓ Rappel du règlement disciplinaire sur la laïcité : Pascal PARENT rappelle que les commissions disciplinaires régionales et départementales de la Laura Foot doivent respecter le barème disciplinaire adopté par le Conseil de Ligue pour tous les matches de Ligue et Districts de la LAuRAFoot en cas d'atteinte au principe de neutralité, applicable depuis le début de saison.

En raison de certaines décisions récentes qui ont pu laisser planer un doute, il tient également à rappeler que le port des collants est interdit (sauf avis médical contraire dûment validé par la commission médicale fédérale). Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle rencontrée par les officiels depuis le début de la période hivernale,

il propose d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire.

Les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur. Il est évident que cette disposition ne s'appliquera que pour le football joué en extérieur.

INDISPONIBILITES ARBITRES

**Mesdames, Messieurs les responsables 'Réfèrent Arbitre' des clubs.
Vous trouverez ci-joint la liste des arbitres indisponible sur les week-ends**

Week-End du 26 -27 Avril 2025.

Nom	Prénom	Club appartenance	motif indisponibilité
BOUCHER	JASON	MONTMELIAN	ARRET /ANNEE SABATIQUE
PERROUSE	JEAN-FRANCOIS	DOMESSIN	ARRET /ANNEE SABATIQUE
LECORNE	CEDRIC	CUINES	PROFESSIONNELLE
BOUCHER	DAMIEN	MONTMELIAN	CONVENANCE PERSONNELLE
LAMBERLIN	YAN	LA CHAMBOTTE	CONGES
SOLTYSIAK	JEROME	AIGUEBELLE	PROFESSIONNELLE
PESENTI	ALEXIS	AIGUEBELLE	CONVENANCE PERSONNELLE
OUMOURI	IBRAHIM	C S F	PROFESSIONNELLE
ALIX/CHOSSAT	JEREMY	INDEPENDANT	CONVENANCE PERSONNELLE
FOUCAUD	ALEXANDRE	H/TARENTEISE	PROFESSIONNELLE
MISSON	BENOIT	BOZEL	CONGES
LEFEBVRE	REMI	HAUTE COMBE	PERSONNELLE
VANDURME	NATHAN	C A MAURIENNE	CONGES



Foot SAVOIE



PV N° 717 du 23 avril 2025

BENKEMOUCHE	ADAM	J S C	CONGES
RHIFARI	YOUSSEF	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
MOUNIB	ABDEL HALIM	HAUT DE CHAMBERY	CONVENANCE PERSONNELLE
FOUAZI	YOUSSEF	J S C	PROFESSIONNELLE
CHATEL	ENZO	VILLARGONDRAN	CONGES
COUX	MATHIS	LA MOTTE SERVOLEX	ARRET /ANNEE SABATIQUE
RAPHAEL	BRIAN	CUINES	PROFESSIONNELLE
EXCOFFIER	FABIEN	U O A	PERSONNELLE
FATNI	KHALIL	U O A	PROFESSIONNELLE
HAMADI	ISMAEL	CHARTREUSE GUIERS	PERSONNELLE

Samedi le 26 Avril 2025.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club appartenance</i>	<i>motif Indisponibilité</i>
PINET	ROMUALD	H/TARENTEISE	CONVENANCE PERSONNELLE
CHAMMY	JAMAL	DRUMETTAZ	PROFESSIONNELLE
KOCA	TOLGAHAN	INDEPENDANT	CONVENANCE PERSONNELLE
KARABULUT	MEMHET	INDEPENDANT	CONGES
AYDOGHAN	EMIR EFE	TARENTEISE	CONVENANCE PERSONNELLE
DE NARDI	NATHAN	J S C	SCOLAIRE
TASSARD	BENOIT	CŒUR DE SAVOIE	PROFESSIONNELLE
KOCA	NECMI	MONTMELIAN	CONVENANCE PERSONNELLE
VAREILLE	JULIEN	LA MOTTE SERVOLEX	PROFESSIONNELLE
AIT KHOUYA	ILYES	NIVOLET	CONVENANCE PERSONNELLE
MOREL	PAUL	H/TARENTEISE	CONVENANCE PERSONNELLE
ROUX GARCIA	NILS	J S C	CONVENANCE PERSONNELLE
ACARER	ENGIN	C A YENNE	CONVENANCE PERSONNELLE
MARTINET		LA ROCHETTE	CONVENANCE PERSONNELLE
ROIGNAU	DYLAN	TARENTEISE	PROFESSIONNELLE
YLDIRIM	ESAT	C S F	PROFESSIONNELLE
DELHOMME	REMI	MERCURY	PROFESSIONNELLE
PAROLINI	ANGELO	ST BALDOPH	PERSONNELLE

Dimanche le 27 Avril 2025.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club appartenance</i>	<i>motif Indisponibilité</i>
SMAILI	MOHAMED	PONTOISE	PROFESSIONNELLE
DENEUX	LAURENT	LAISSAUD	PROFESSIONNELLE
DONNEAUD	TIMOTHEE	C S F	CONGES
DONNEAUD	GREGOIRE	C S F	CONGES



NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

DMA 2025/2026

Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du **1^{er} avril** pour la saison suivante.

La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.

Modification du formulaire Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA ;
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

La Commission Régionale Médicale.

EXEMPLAIRE DOSSIER MEDICAL 2025 / 2026

Joint sur l'annexe du DISTRICT

NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

**Les arbitres de Football officiels seront formés
Aux gestes qui sauvent**



Ainsi, Le District de Football de SAVOIE organisera la formation des arbitres, dans le respect des [dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure](#), une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

A l'issue de la sensibilisation, les arbitres seront en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Il existe une exception à l'obligation de cette sensibilisation

La possession par un arbitre d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge.

Les arbitres sont invités à fournir une attestation qui valide cette qualification aux "premiers secours"



COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 14 Avril 2025

terrain@savoie.fff.fr

A l'intention des clubs

Glossaire :

- **CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives**
- **CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**
- **CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives**
- **AOP : Arrêté d'Ouverture au Public**
- **PV CDS : Procès-verbal de la Commission de Sécurité**
- **SYN : terrain synthétique**
- **PN : pelouse naturelle**

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage

Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.
Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales

Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)



Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité

Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.**

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches «Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Dossiers en cours

Stade Stéphane NOVET – ST PIERRE D'ALBIGNY:

Suite à notre visite du 06/02/2025, sur le terrain Stéphane NOVET, pour une demande de classement fédérale d'un éclairage E6. La commission des terrains du district de Savoie avait constatée que les mesures effectuées n'étaient pas conformes avec la charte relative aux éclairages.

Rapport mini/maxi : relevé 0,26 – préconisé 0,40

Facteur d'uniformité mini/maxi : relevé 0,40 – préconisé 0,60

Pour remettre l'éclairage en conformité, pour un classement en E6, nous vous avons recommandé de vous rapprocher rapidement auprès d'une entreprise habilitée pour effectuer un réglage de l'ensemble des projecteurs et de nous rappeler à l'issue de ces réglages pour finaliser le classement de ce terrain.

La commission départementale des terrains et installations sportives (CDTIS) décide de maintenir une homologation en niveau ETravaux (E6) **jusqu'au 12 mai 2025** afin de réaliser les réglages et travaux nécessaires de l'éclairage et d'organiser une visite de contrôle de l'éclairage par la CDTIS. Passé ce délai, l'éclairage du stade Stéphane Novet ne sera plus homologué.



Stade Philippe BASSO 1 – ENTRELACS :

Suite à notre visite du 05/02/2025, sur le terrain Philippe BASSO 1, pour une demande de classement fédérale d'un éclairage E6. La commission des terrains du district de Savoie avait constatée que les mesures effectuées n'étaient pas conformes avec la charte relative aux éclairages.

Rapport mini/maxi : relevé 0,21 – préconisé 0,40

Facteur d'uniformité mini/maxi : relevé 0,45 – préconisé 0,60

Pour remettre l'éclairage en conformité, pour un classement en E6, nous vous avons recommandé de vous rapprocher rapidement auprès d'une entreprise habilitée pour effectuer un réglage de l'ensemble des projecteurs et de nous rappeler à l'issue de ces réglages pour finaliser le classement de ce terrain.

La Commission des Terrains à pris en compte le courrier de la mairie d'ENTRELACS du 03/04/2025, concernant les travaux à effectuer et restons à votre disposition pour la suite à donner,

La commission départementale des terrains et installations sportives (CDTIS) décide de maintenir une homologation en niveau ETravaux (E6) **jusqu'au 12 mai 2025** de l'éclairage du Stade Philippe BASSO 1, afin de réaliser les réglages et travaux nécessaires de l'éclairage et d'organiser une visite de contrôle de l'éclairage par la CDTIS. Passé ce délai, l'éclairage du stade Philippe BASSO 1 ne sera plus homologué.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE:

Suite à notre visite du 19/02/2025, sur le terrain Roger MAILLET, pour une demande de classement fédérale d'un éclairage E6. La commission des terrains du district de Savoie avait constatée que les mesures effectuées n'étaient pas conformes avec la charte relative aux éclairages.

Rapport mini/maxi : relevé 0,37 – préconisé 0,40

Facteur d'uniformité mini/maxi : relevé 0,58 – préconisé 0,60

Pour remettre l'éclairage en conformité, pour un classement en E6, nous vous avons recommandé de vous rapprocher rapidement auprès d'une entreprise habilitée pour effectuer un réglage de l'ensemble des projecteurs et de nous rappeler à l'issue de ces réglages pour finaliser le classement de ce terrain.

La Commission des Terrains à pris en compte le courrier du club de l'U.S.C.AIGUEBELLE du 09/03/2025, concernant les travaux à effectuer et restons à votre disposition pour la suite à donner.

La commission départementale des terrains et installations sportives (CDTIS) décide de maintenir une homologation en niveau ETravaux (E6) **jusqu'au 12 mai 2025** de l'éclairage du Stade Roger MAILLET, afin de réaliser les réglages et travaux nécessaires de l'éclairage et d'organiser une visite de contrôle de l'éclairage par la CDTIS. Passé ce délai, l'éclairage du stade Roger MAILLET ne sera plus homologué.



Stade Georges BERETA – CHAMOIX SUR GELON :

Suite à notre visite du 19/03/2025, sur le terrain Georges BERETA, pour une demande de classement fédérale d'un terrain. La commission des terrains du district de Savoie avait constatée que le traçage des lignes n'était pas effectué, il y avait donc impossibilité de finaliser le classement.

Nous restons à votre écoute, pour la suite à donner à ce dossier.





COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du mardi 22 avril 2025

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.



IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 22 avril 2025 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
21/04/2025	D2	Joueur	A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	D3	Entraîneur	A.S. MONT JOVET BOZEL	13/04/2025	4 MF dont Auto	14/04/2025
21/04/2025	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	AIX F.C.	12/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	D4	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	13/04/2025	Auto suffisant	14/04/2025
21/04/2025	D3	Joueur	CHALLES S.F.	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	ENT. S. DE TARENDAISE	29/03/2025	3 MF dont Auto	30/03/2025
21/04/2025	D1	Joueur	ENT. VAL D HYERES	12/04/2025	Auto + 1 match avec sursis	14/04/2025
21/04/2025	D4	Joueur	ENT. VAL D HYERES	13/04/2025	Auto suffisant	14/04/2025
21/04/2025	Cadets U17 D1	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	12/04/2025	10 Matchs Fermes dont Auto	13/04/2025



Foot SAVOIE



PV N° 717 du 23 avril 2025

21/04/2025	D3	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	13/04/2025	Auto + 1 match avec sursis	14/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	12/04/2025	4 MF dont Auto	13/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	12/04/2025	4 MF dont Auto	13/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	12/04/2025	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	13/04/2025
21/04/2025	D3	Joueur	F.C. DES BAUGES	13/04/2025	2 MF dont Auto	14/04/2025
21/04/2025	D4	Joueur	F.C. DU NIVOLET	13/04/2025	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	14/04/2025
21/04/2025	D1	Joueur	F.C. LAISSAUD	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	D4	Joueur	F.C. PONT	13/04/2025	Auto suffisant	14/04/2025
21/04/2025	Minimes U15 D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	13/04/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	28/04/2025
21/04/2025	Cadets U17 D2	Joueur	F.C. ST BALDOPH	12/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	D3	Joueur	F.C. SUD LAC	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT- PAYS SAVOYARD	12/04/2025	Auto suffisant	13/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT- PAYS SAVOYARD	12/04/2025	4 MF dont Auto	13/04/2025
21/04/2025	D2	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	13/04/2025	2 MF dont Auto+1MF par révoc sursis ou IF	14/04/2025
21/04/2025	D3	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	29/03/2025	3 MF dont Auto	30/03/2025
21/04/2025	Coupe R TRONCY U17	Dirigeant	U.S. CHARTREUSE GUIERS	08/03/2025	4 Mois Fermes	28/04/2025



Foot SAVOIE



PV N° 717 du 23 avril 2025

21/04/2025	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025
21/04/2025	Minimes U15 D1	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	13/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	28/04/2025



ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Lutte contre la violence : Décision de justice.
- Exemple dossier médical 2025 / 2026
- Demande de médailles DISTRICT DE SAVOIE

